

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

Demande de subvention pour le projet de Renouvellement des aires de Jeux du Parc du Ramier

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2025-09/04-022 en date du 9 avril 2025 adoptant le Budget principal 2025 de la Commune

Vu le projet de renouvellement des aires de Jeux du Parc du Ramier,

**Décision Municipale
DC-2025-005**

Considérant que la Commune est propriétaire d'aires de jeux sur le Parc du Ramier,
Considérant qu'à l'occasion des contrôles périodiques des aires de jeux, par des prestataires extérieurs et par les agents communaux, il s'avère nécessaire de renouveler une partie des structures de jeux compte tenu de la vétusté, d'une mise en conformité onéreuse, de nouveaux besoins, et d'un souhait de diversifier l'offre de jeux ;

Considérant qu'il est envisagé sur l'espace clos d'aire de jeux de:

- Déposer une structure « toboggan » non conforme
- Mettre en place un ensemble de parcours à cordes et escalades
- Mettre en place un lieu de jeu de plateau extérieur

Considérant qu'il existe un parcours sportif dans le Parc du Ramier, sur lequel la commune souhaite agir comme suit :

- Remplacement d'un agrée devenu trop vétuste
- Ajout, dans la partie centrale du parcours adulte, d'un « parcours santé enfants ».

Considérant que le montant des travaux est évalué selon les premiers devis à la répartition suivante :

- Acquisition et pose sur gravier d'une structure Raid Aventure : 20 000 € HT,
 - Fourniture et pose du parcours enfant : 8 000 € HT,
 - Fourniture et pose d'une table de jeux : 800 € HT,
- Soit un total de 28 800 € HT – 34 560 € TTC

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides du Département et de la Région, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Sources	Montant Prévisionnel	Taux
<i>Fonds propres Maître d'Ouvrage</i>		
Autofinancement	8 640,00 €	30%
<i>Financements Publics</i>		
Département	11 520,00 €	40%
Région	8 640,00 €	30%
TOTAL HT	28 800,00 €	100%

DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté pour le projet de renouvellement des aires de Jeux du Parc du Ramier,

Article 2 : De solliciter les différents partenaires financeurs afin de déposer des dossiers de subventions afférents à ce projet

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 18 Avril 2025

Le Maire,
Raymond DEFIS

